



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général

Service du numérique

Département du numérique pour la transformation des politiques culturelles et de
l'administration des données

Paris, le 21 JUL. 2022

NOTE

à l'attention de

Mesdames et Messieurs les dirigeants des opérateurs et organismes assimilés sous tutelle du
ministère de la Culture

Objet : Politique du ministère de la Culture pour les codes sources, algorithmes et logiciels libres

PJ : Politique CALL (version 1 - juin 2022)

Réf. : Circulaire du Premier ministre n°6264/SG du 27 avril 2021, relative à la politique publique de la donnée, des
algorithmes et des codes sources

Au terme d'un processus d'élaboration collective entamé fin 2021, le ministère de la Culture a
validé, dans la séance du Comité des responsables numériques du 2 juin 2022, la première version de
sa *Politique pour les codes sources, algorithmes et logiciels libres*.

Ce document décrit, dans le cadre juridique applicable à l'administration :

- le contexte des développements logiciels et production de code dans l'administration
publique ;
- les bonnes pratiques de publication de codes (forges de dépôt, licences associées,
signalement dans les catalogues collectifs publics et documentation) ;
- les principes et bonnes pratiques d'usage des logiciels libres et des algorithmes
(notamment ceux utilisant des technologies dites d'apprentissage machine ou
d'intelligence artificielle, qu'ils soient utilisés pour une prise de décision individuelle fondée
sur un traitement algorithmique ou non).

Cette *Politique* répond à un besoin formulé dans la circulaire Premier ministre n°6264/SG du 27
avril 2021, relative à la politique publique de la donnée, des algorithmes et des codes sources, qui
demandait à l'ensemble des ministères « un renforcement de l'ouverture des codes sources et des
algorithmes publics, ainsi que de l'usage du logiciel libre et ouvert » au sein d'un écosystème dynamique
« de réutilisateurs des données et codes sources de votre ministère et des éventuels contributeurs »
avec pour cadre général le Forum du [Partenariat pour un gouvernement ouvert](#) (« PGO », ou Open
Government Partnership « OGP »).

Le ministère de la Culture s'est saisi de cette ambition, et l'a formalisée dans la feuille de route
« [Politique des données et contenus culturels](#) » publiée le 27 septembre 2021, où figure en particulier
l'engagement de « *Formaliser et publier une politique ministérielle codes sources et logiciels libres*,

encourager sa réutilisation ou son adaptation au niveau des opérateurs [Action 33]”.

La présente *Politique* a fait l'objet d'une rédaction collective : initiée par un groupe de travail au sein du Service du numérique ayant pour secrétaire l'Administration ministérielle des données, algorithmes et codes sources (AMDAC) délégué, elle a bénéficié des retours des membres du Comité des responsables numériques (directions d'administration centrale et DRAC), des responsables de politique numérique (chef du Service du numérique, sous-directeurs et experts du SNUM, Haut fonctionnaire de défense et de sécurité, Responsable de la sécurité des systèmes d'information, Délégué à la protection des données à caractère personnel) ainsi que d'une consultation étendue des experts des services de l'administration centrale, des DRAC, des EP et des SCN, qui s'est déroulée au premier semestre 2022 à travers la communauté OSMOSE « Données et contenus culturels ».

Pragmatique dans son inspiration, cette politique inclut également des considérations plus larges en matière notamment de cyber sécurité, de développement durable et d'éthique dans l'usage des algorithmes.

Je vous remercie de bien vouloir la diffuser dans vos établissements pour application s'il n'existe pas déjà de document équivalent, ou pour adaptation à la situation de votre institution si cela s'avère préférable. Le Service du numérique du Ministère se tient à votre disposition pour tout appui nécessaire à ce sujet, avec pour point de contact l'administrateur ministériel des données délégué (amd@culture.gouv.fr).



Luc ALLAIRE
Secrétaire général

COPIE(S) :

- Jean-François HEBERT, Directeur général des patrimoines et de l'architecture
- Christopher MILES, Directeur général de la création artistique
- Jean-Baptiste GOURDIN, Directrice générale des médias et des industries culturelles
- Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle
- Paul DE SINETY, Délégué général à la langue française et aux langues de France
- Dominique BUFFIN, Haute-fonctionnaire adjointe de défense et de sécurité
- Yannick FAURE, Chef du service des affaires juridiques et internationales